

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE POINTE-CLAIRE

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT PC-2775-30-PD1, MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2775 SUR LE ZONAGE EN CE QUI CONCERNE L'INSTALLATION DE BOÎTES DE DONS DE VÊTEMENTS DANS CERTAINES ZONES.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Le 13 septembre 2016, le conseil municipal a adopté, par résolution, le projet de règlement numéro PC-2775-30-PD1, décrit ci-dessus.
2. Le 4 octobre 2016, à 19 h 30 ou dès que possible par la suite, le conseil tiendra une consultation publique au sujet de ce projet de règlement. Au cours de cette assemblée, le maire ou un autre membre du conseil désigné par lui à cette fin, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
4. Le projet de règlement et l'illustration des zones visées peuvent être consultés à l'Hôtel de Ville, au bureau du Service des affaires juridiques et du greffe sis au 451, boulevard Saint-Jean, Pointe-Claire, du lundi au vendredi, à l'exception des jours fériés, de 8 h 30 à midi et de 13 h à 16 h 30.

Donné à Pointe-Claire, ce 21^e jour de septembre 2016.

PROVINCE OF QUEBEC
VILLE DE POINTE-CLAIRE

PUBLIC NOTICE

TO THE PERSONS INTERESTED IN DRAFT BY-LAW PC-2775-30-PD1, AMENDING THE ZONING BY-LAW PC-2775 WITH RESPECT TO THE INSTALLATION OF USED CLOTHING DONATION BOXES IN CERTAIN ZONES.

PUBLIC NOTICE is given of the following:

1. On September 13, 2016, the Municipal Council adopted, by resolution, draft by-law number PC-2775-30-PD1, as described above.
2. On October 4, 2016, at 7:30 p.m. or as soon as possible afterwards, Council will hold a public consultation in respect to this draft by-law. During this meeting, the Mayor or a member of the Council designated by him for this purpose, will explain the draft by-law and will hear every person or body wishing to express an opinion.
3. The draft by-law contains provisions making it a by-law subject to approval by way of referendum.
4. The draft by-law and illustrations of the zones concerned may be consulted at City Hall, in the office of the Legal Affairs and City Clerk Department, located at 451, Saint-Jean Boulevard, Pointe-Claire, from Monday to Friday, with the exception of legal holidays, from 8:30 a.m. until noon and from 1:00 p.m. until 4:30 p.m.

Dated at Pointe-Claire, this 21st day of September 2016.

Danielle Gutierrez
Greffière adjointe / Assistant City Clerk